Février 2017
L'hebdo petit mais costaud !

FO DGFIP 44 Hebdo

Spécial Restructurations n°8

Horizon 2017

...et ça continue, encore et encore ...

Réunion du 24 février 2017 : informations sur la présence d'amiante à Graslin

La DRFiP44 a convié les actuels et futurs agents du bâtiment Graslin à Cambronne (Nantes) a une réunion d'informations.

Preuve que le sujet préoccupe les agents, un vendredi après-midi, en période de vacances scolaires la salle Talensac affichait complet !

Cette réunion avait lieu en présence de :

- de représentants de Bercy SPI2C et RH2C
- d'un expert (Docteur en chimie) auprès des Tribunaux de Paris.

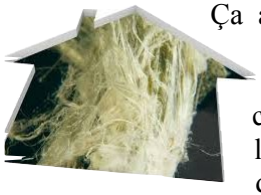

Ça a commencé par un exposé complet allant de l'amiante (roche naturelle fibreuse aux multiples avantages comme la résistance au feu, l'élasticité, le faible coût, etc), les 4 pathologies dont elle est responsable (plaques pleurales, l'asbestose, le cancer pulmonaire et le mésothéliome), l'aspect juridique depuis la date fatidique du 1er juillet 1997 où ce matériau a été interdit d'utilisation.

Puis ce fut au tour des collègues de poser des questions ou de faire état de leur situation : plusieurs témoignages ont d'ailleurs été très significatifs … agent ayant effectué des travaux en toute méconnaissance du sujet, ancien du Tripode, etc

Rappel : la demande de l'intersyndicale est de considérer l'ensemble des matériaux de ce bâtiment (plâtre, peinture, ciment, plafond, …) comme contenant de l'amiante comme cela a été fait pour les sols. Et d'agir en conséquence.

Au lieu du diagnostic global demandé par les syndicats, ce sont 200 prélèvements qui ont été effectués fin 2016, sans que les raisons de ce chiffrage n'aient été connues (cahier des charges établi par la DGFiP non porté à notre connaissance entre autres). Ces prélèvements ont en outre démontrés qu'il n'y avait aucune logique dans la présence d'amiante (voir tableau récapitulatif au dos).
A cet égard, notons que l'expert lui-même a indiqué manquer d'informations pour comprendre la logique des prélèvements.

Et les poussières nocives ?
Ce sujet ne pouvait pas ne pas être évoqué même s'il n'était pas le sujet premier... Rappelons que depuis deux semaines, des collègues sont incommodés par des poussières qui ont fait suite à des travaux d'électricité avec passage de gaines dans les sous-plafonds du 4ème étage … en site occupé.

Le mercredi 15 février un droit de retrait avait été exercé. Depuis, malgré un ménage "*polémique*" puisqu'il y a un doute sur leur niveau d'informations au regard de l'amiante, les collègues éprouvent toujours les mêmes gênes : la seule réponse de la direction a été de leur dire de voir leur généraliste et de demander des antihistaminiques ou un arrêt !
Jeudi 15 février, un registre santé et sécurité au travail a été déposé : les agents demandent à travailler dans des locaux sains, sur leurs missions qui ont déjà pris suffisamment de retard, et à connaître les motifs de leurs difficultés de santé.

Lors du CHSCT, il nous avait été indiqué qu'on ne savait pas expertiser de telles poussières : profitant de la venue d'un expert, ***FO*** lui a posé la question.
Il existe bien évidemment des possibilités de savoir de quoi il retourne. Mais cela serait long d'après les explications données et la DRFiP44 oppose le fait qu'elle n'a pas où reloger les collègues concernés, le propriétaire de Lotz-Cossé ayant répondu catégoriquement non à un prolongement du bail. Remarquez depuis le temps, .
Ce à quoi ***FO*** a répondu qu'il y avait des locaux à Nantes ! Et que les contraintes de temps, c'est la DRFiP44 qui les a imposées avec ces restructurations qui n'en finissent pas depuis 2 ans, et ce malgré les avertissements des représentants des Personnels.

dernière minute–dernière minute-dernière minute
Lundi 27 février, la DGFiP a pris la décision de surseoir au déménagement des agents de Lotz-Cossé. C'est un premier pas. Mais qu'en est-il des collègues de SIE actuellement relogés sur Cambronne qui doivent réintégrer leur service d'ici quelques jours ? Car eux aussi ont manifesté leur inquiétude à la réunion du 24 février.

Rédaction : Chrystelle TONNELIER – Christine FLOC'H – A-Laure QUERE - Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)

TRIPODE : amiante ...toujours !

Lundi 27 février, à l'occasion des 12 ans de la destruction du Tripode, l'intersyndicale des Finances du 44, les Unions départementales et les Fédérations des Finances nationales ont appelé à l'Action à l'arrêt du busway "Tripode" à Nantes.

Les 200 collègues présents se sont ensuite dirigés vers l'INSEE où a été interpellé le Directeur. Le site est resté occupé la nuit par les plus résistants d'entre eux.

Rappelons que ce site qui contenait pas moins de 350 tonnes d'amiante, a abrité 1800 agents (INSEE, Trésor Public, Affaire Étrangères et restaurant du tripode) de 1972 à 1993, date de l'évacuation. Il a finalement été détruit en 2005.

Depuis l'État joue la montre dans ce dossier ce qui entraîne de grandes difficultés pour la reconnaissance des maladies professionnelles et pour que les personnels malades perçoivent une indemnisation décente.
C'est pourquoi, les syndicats ont mené cette action afin que le classement du Tripode en site amianté soit enfin effective.
Le 3 février, M. AYRAULT et SAPIN (actuels ministres des Affaires Étrangères et du Développement International et de l'Économie et des Finances) ont indiqué avoir relancé la demande de classement en site amianté par un courrier au Premier Ministre.

L'État doit prendre ses responsabilités d'employeur.